RÉSOLUTIONS VOTÉES LORS DU CONGRÈS MONDIAL 2016 DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES PROFESSEURS DE FRANÇAIS

Ces résolutions sont articulées en 7 points :

- 1. Former des enseignants
- 2. Moderniser l'équipement
- 3. Moderniser le corps de la langue
- 4. Rencontrer la variété des genres discursifs
- 5. Ouvrir l'éventail des ressources
- 6. Donner du sens à l'interculturalité
- 7. Apprendre la langue, apprendre la citoyenneté

Les associations nationales sont engagées à promouvoir ces résolutions auprès des autorités de leur pays.

1. Former des enseignants

La formation d'un grand nombre d'enseignants est bien entendu centrale pour l'avenir du développement de notre langue de par le monde. La résolution s'appuie sur le « Livre blanc » auquel ont contribué toutes les associations membres de la FIPF pour demander que les dirigeants des institutions concernées organisent une formation initiale et continue incluant la didactique du plurilinguisme et de l'interculturalité (voir point 7) et le décloisonnement « FLE » / « FLM ». La scolarisation des publics migrants et à besoin particulier doit également faire partie des recherches et des formations.

2. Moderniser l'équipement

Le développement technologique doit également être pris en compte dans les formations d'enseignants et mis en place dans les établissements afin de garantir l'intégration du numérique dans l'enseignement des langues. Ce qui nécessite davantage de ressources, en matériel et en personnel d'accompagnement.

3. Moderniser le corps de la langue

La langue elle-même doit être modernisée : l'orthographe rectifiée doit être clairement réaffirmée et promue. Mais les enseignants réunis demandent également qu'une commission internationale continue le travail de réforme de l'orthographe et de certaines normes grammaticales, les associations nationales étant prêtes à apporter leur concours.

4. Rencontrer la variété des genres discursifs

Parmi les genres discursifs auxquels il convient de familiariser les élèves, la littérature a toujours tenu une place importante. Il est demandé d'intégrer une histoire de la langue littéraire afin de permettre de mieux comprendre les usages esthétiques. La place de la grammaire doit également être repensée : débutée trop tôt, sujette à des changements terminologiques chaotiques, elle n'intègre pas la réflexion nécessaire. Les genres discursifs doivent être travaillés en fonction des besoins de communication et des environnements dans lesquels ils sont utilisés, numériques compris.

5. Ouvrir l'éventail des ressources

La multiplication des langues « assure la multiplication des voies d'accès au savoir et au savoir-faire, et facilite la diffusion des sciences ». Ce qui doit être appuyé sur une meilleure prise en compte des perspectives contrastives pour aller vers l'intercompréhension entre langues de même famille et vers l'éveil aux langues, celles d'origine compris le cas échéant.

6. Donner du sens à l'interculturalité

Dans cet axe, « Nous demandons que les milieux chargés de la formation redonnent plein sens à la diversité, en traçant des pistes pour une éducation plurilingue et interculturelle qui ne se limite pas aux aspects de surface de cette diversité, qui ne la réduise pas à des composantes essentialisées, mais qui prenne en compte ses enjeux en terme de valeur. » Par ailleurs, « la composition plurielle des sociétés et la mobilité internationale doivent s'inscrire dans une conception des rapports humains où la diversité linguistique et l'altérité culturelle sont à la fois un pari sur l'enrichissement mutuel et des valeurs qui nécessitent un apprentissage ». Enfin, la défense de l'égalité des langues ne peut pas aller sans justice sociale.

7. Apprendre la langue, apprendre la citoyenneté

L'école doit donc jouer un rôle primordial dans la formation à la citoyenneté, à l'humanisme, à l'intégration et à la cohésion sociales. Le français peut, avec les autres langues en usage localement, contribuer à cette nécessaire cohésion sociale et à la solidarité, en particulier envers les publics les plus défavorisés « comme il a été dit au § 1.3 : alphabétisation, classes d'accueil, lutte contre l'illettrisme sont des urgences dans lesquelles les pouvoirs publics doivent s'investir avec le tissu associatif. » La politique de coopération et d'aide au développement qui est celle de la Francophonie doit pouvoir y contribuer.

Lire les résolutions dans leur intégralité :

http://www.afef.org/blog/espace.php?board=45&document=1078